

## DOSSIER DE PRESSE

Lundi 28 juin 2010



# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN

- 1 – Transports en commun : améliorations concrètes et grille des tarifs
- 2 – H2O : programmation et tarifs (voir dossier de presse H2O)
- 3 – Budget supplémentaire : 26,6 millions d'euros pour les projets de la CREA
- 4 – Communication : l'avenir de la CAF en danger
- 5 – Conseil Consultatif de Développement : charte de fonctionnement
- 6 – Financement des 3 missions locales du territoire

Marie Rivals  
Attachée de presse de la CREA  
Tél : 02 32 76 69 03  
Port : 06 20 87 51 83  
Courriel : [marie.rivals@la-crea.fr](mailto:marie.rivals@la-crea.fr)

Cathy PREVOST  
Assistante  
Tél : 02 32 76 69 37

## 1 - Transports en commun : Améliorations concrètes et grille des tarifs



Faciliter la mobilité et encourager les modes alternatifs à l'automobile est l'une des priorités de la CREA. Des services nouveaux vont être mis en place à la rentrée de septembre 2010 et ensuite afin d'améliorer l'offre de transport, première demande des usagers lors des enquêtes de déplacement. La grille de tarifs unique, sur laquelle s'était engagée la CREA dès sa mise en place, verra également le jour dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### **Une grille unique des tarifs sur l'ensemble du territoire de la CREA au 1<sup>er</sup> janvier 2011**

**La CREA s'est donnée pour objectif, dès sa création, de mettre en œuvre un réseau de transport unique au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2011**, sur lequel l'ensemble des usagers pourraient voyager avec des titres de transport unifiés et un support unique, la carte ASTUCE.

Afin que l'ensemble des habitants puissent avoir accès facilement et équitablement à l'offre proposée sur le territoire de la CREA, **il a été décidé d'accélérer la mise en œuvre de ce réseau unique en lançant rapidement la gamme tarifaire unique CREA.**

- **En septembre 2010, de premiers pas vers cette gamme unique :**
  - **maintien des gammes et des profils actuels sur les réseaux TAE, TCAR et VTNI**
  - application d'une augmentation légère sur les prix des titres TCAR et TAE
  - maintien de la tarification actuelle des services de transport organisé par le Département de Seine-Maritime et notamment du pass annuel jeune à 30 € pour les jeunes des communes du canton de Boos, de l'ex-COMTRY et de l'ex-CCSA, qui empruntent ces lignes
  
- **En janvier 2011 :**
  - **mise en service de la carte ASTUCE sur l'ensemble de la CREA,**
  - **mise en place de la nouvelle gamme tarifaire unifiée sur l'ensemble du territoire de la CREA (TCAR et TAE)**

Globalement les **tarifs de transport en commun de la CREA sont inférieurs à la moyenne pratiquée en France, c'est tout particulièrement le cas pour les abonnements jeunes.**

Une légère adaptation des tarifs est nécessaire :

- pour améliorer le service rendu et prendre en compte les investissements à réaliser
- dans un contexte très défavorable aux collectivités locales : suppression de la taxe professionnelle, gel des dotations, etc.

### Cette hausse est limitée :

- inflation au niveau national proche de 2%
- le taux moyen d'augmentation réelle pour les tarifs est de 3,1%

Sur le réseau TCAR, les principales évolutions concernent les abonnements

<b>mensuels</b>		Nouveau tarif	évolution
tarif normal (SESAME 31 jours)	44,00	46,00	2€ soit 4,5%
tarif réduit - 50 % (DEMI TARIF 31 jours)	22,00	23,00	1€ soit 4,5%
tarif jeunes - 26 ans (DEMI TARIF 365 jours)	22,00	23,00	1€ soit 4,5%
<b>annuels</b>			
tarif normal (SESAME 365 jours)	350,00	366,00	16€ soit 4,6%
tarif réduit - 50 % (DEMI TARIF 365 jours)	175,00	183,00	8€ soit 4,6%
tarif jeunes - 26 ans	175,00	183,00	8€ soit 4,6%

### Sur le réseau TAE

Il est proposé de passer le ticket de 1€ à 1.05€, soit +5%

Comme sur le réseau TCAR, les autres adaptations concernent les abonnements :

abonnements mensuels		Nouveau tarif	Evolution
tarif normal (PASSO FREQUENCE tarif normal)	28,40	29,00	0.60€ soit 2,1%
tarif réduit - 50 % (PASSO FREQUENCE tarif réduit 1)	14,20	14,50	0.30€ soit 2,1%
tarif réduit - 75 % (PASSO FREQUENCE tarif réduit 2)	7,10	7,30	0.20€ soit 2,8%
abonnements scolaires			
annuel	128,00	135,00	7€ soit 5,5%
Abonnement mensuel scolaire tarif réduit - 55 %	12,80	13,50	0.80€ soit 5,5%

## Des améliorations concrètes du service de transports en commun



Des actions concrètes d'amélioration des transports en commun seront mises en place dès septembre 2010.

### En septembre 2010 :

- amélioration de la desserte en soirée avec l'extension du réseau Noctambus, au Bois Cany, aux Docks 76, au Technopôle du Madrillet et au 106
- ouverture du barreau Malot à Mesnil-Esnard
- mise en place du cadencement sur TEOR

en heure creuse, permettant une vraie régularité de passage des véhicules

- amélioration de la liaison La Maine-Maromme

### **En janvier 2011**

- Transport à la demande (Filor) sur la majorité des petites communes du territoire de la CREA
- Amélioration des liaisons Rouen-Elbeuf

**En 2012**, la mise en service des nouvelles rames de métro de plus grande capacité représente un investissement important de 100 millions d'euros, pour un service rendu largement amélioré.

## **La grille unique CREA : de véritables avantages pour les usagers**

La grille unique CREA, mise en place en janvier 2011, aura **un impact positif pour de nombreux usagers**. Avec un seul titre chargé sur la carte ASTUCE, tous les usagers pourront voyager sur l'ensemble du territoire de la CREA. **Les usagers actuels du TAE pourront bénéficier d'une politique tarifaire particulièrement soucieuse des situations sociales :**

- Tous **les jeunes de moins de 26 ans**, quelque soient leurs lieux de résidence, auront accès aux abonnements à tarifs réduits. Jusqu'à présent, sur le territoire d'Elbeuf, il fallait être scolarisé.
- les **demandeurs d'emploi pourront bénéficier de 150 voyages gratuits** par trimestre au lieu de payer actuellement 25% de leur trajet
- les **seniors**, sans conditions de revenus, auront accès à l'offre heures creuses / heures pleines qui permet des tarifs très préférentiels.

Il y aura **également des baisses de tarifs** : les usagers des lignes départementales reliant par exemple Elbeuf, Duclair ou le Trait à Rouen verront le prix passer de 2€ à 1,40€.

### 3 - Budget supplémentaire : 26,6 millions d'euros pour les projets de la CREA



Le budget supplémentaire de la CREA s'établit à 26,6 millions d'euros. Il permet d'apporter des compléments de financement à des projets de la CREA :

- Financement des syndicats de bassins versants,
- Complément de 100.000 € à la dotation de solidarité versée aux communes,
- Subvention exceptionnelle au Syndicat de gestion de l'Aéroport essentiellement dans le cadre du financement avec la CCI de la clôture de Rouen Handling,
- Frais de mise en service du projet de l'îlot Gambetta sur Elbeuf,
- Aménagement du Parc d'Activités Aubette-Martainville,
- Investissements relatifs aux transports en commun (billettique pour l'ensemble du territoire de la CREA, plateforme du métro, TEOR sur les Hauts de Rouen et au Mont aux Malades notamment),
- Complément pour les colonnes enterrées pour les déchets ménagers,
- Nouveaux investissements concernant les réseaux d'assainissement et l'équipement des stations d'épuration.

## 4 - Communication de Laurent FABIUS, Président de la CREA: l'avenir de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Rouen en danger

Les Caisses d'Allocation Familiales de Seine-Maritime sont engagées, à l'initiative du Gouvernement, dans un processus visant la mise en place, fin 2011, d'une caisse unique pour l'ensemble du Département.

Les Conseils d'administration des CAF viennent d'être informés du projet de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales :

- Fixer désormais le siège social de la Caisse départementale au Havre
- Proposer un siège administratif à Rouen
- Nommer un Directeur de la Caisse qui soit extérieur au Département.

### **Ce projet est inacceptable.**

- pour les usagers : plus de la moitié des allocataires de la CAF du département de Seine-Maritime résident le territoire de la CREA.
- pour l'équilibre du territoire, en oubliant que Rouen est la capitale administrative de la Seine-Maritime et que la CREA représente près de la moitié de la population du département.
- en proposant à Rouen un « siège administratif », évolution qui annonce en fait une délocalisation, à terme, vers Le Havre.
- pour les personnels : la caisse unique ne se fera qu'en respectant les agents de ce service public, leurs conditions de travail et leurs déroulements de carrière et non en faisant appel à un Directeur extérieur.

C'est pourquoi, le Président de la CREA **dénonce ce projet et demande formellement à la CNAF et au gouvernement que :**

- **le siège social de la future Caisse départementale soit situé à Rouen ;**
- **que la création de la caisse départementale, respectueuse des personnels, s'accompagne d'une nomination des personnels en place, parfaitement compétents, en fonction des accords préalables, équilibrés entre les caisses actuelles.**

## **5 - Conseil Consultatif de Développement : adoption d'une charte de fonctionnement**

Le Conseil consultatif de développement (CCD) de la CREA a été installé le 22 février 2010. Ce conseil est consultatif. Son avis est requis sur le projet de territoire et peut l'être sur les grandes orientations de la politique communautaire. **La création du CCD, espace de concertation à l'échelle communautaire, marque la volonté de la CREA d'établir un dialogue permanent la société civile.**

Le CCD est composé de près de 200 membres issus des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs du territoire de la CREA. L'assemblée plénière des membres du CCD se réunit selon une fréquence au moins trimestrielle. C'est le lieu de débat, de présentation des orientations du CCD et de ses travaux.

Les membres du CCD se répartissent en plusieurs groupes de travail (3 à ce jour, avec 2 sous-groupes de travail)

- Groupe « Identité du Bassin Seine » avec un sous-groupe « Attractivité du territoire »
- Groupe « Déplacements au sein de la CREA »
- Groupe « Urbanisme et aménagement du territoire », avec un sous-groupe « Eco-quartier Flaubert »

La présidence du CCD est assurée conjointement par le président de la CREA, Laurent Fabius, la Vice-présidente chargée de la coprésidence du CCD (Mme Monique Lemarié) et un représentant de la société civile (M. Daniel Havis, président de la Matmut).

**Le rôle, les principes de composition et de fonctionnement du CCD ont été formalisés dans une « charte de fonctionnement », composée de 6 articles principaux. Cette charte de fonctionnement a été présentée aux membres du CCD réunis en séance plénière le 19 avril et validée lors de la séance plénière du 14 juin.**

## 6 – Financement des 3 missions locales du territoire de la CREA

Développement de zones d'activités économiques, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, clauses d'insertion, soutien aux acteurs de l'insertion... la CREA agit activement en faveur de l'emploi sur son territoire. Malheureusement, la contre-réforme territoriale que cherche à imposer le Gouvernement et l'annonce du gel des dotations aux collectivités, font planer des incertitudes sur la marge de manœuvre future de la CREA.

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2010, la CREA a reconnu d'intérêt communautaire le soutien aux missions locales dont la mission est double : aider les jeunes de 16 à 25 ans à entreprendre les bonnes démarches pour leur insertion professionnelle et sociale, favoriser la coordination entre les différents acteurs de l'insertion.

**Il existe actuellement 3 missions locales sur le territoire : la CREA propose de leur verser 556 813 euros :**

- **412 893 euros à celle intervenant sur Rouen et sa périphérie**
- **77 920 euros pour la mission locale intervenant sur le pays d'Elbeuf**
- **26 000 euros pour celle intervenant sur le Trait-Yainville et Austreberthe**

En contrepartie de ces subventions, les missions locales s'engagent sur **des objectifs précis d'accompagnement, d'information et d'orientation de près de 11 500 jeunes**, population particulièrement touchée par le chômage, les contrats courts, le temps partiel... La CREA propose quant à elle à soutenir le dispositif des clauses d'insertion, en diffusant aux missions locales au minimum 60 offres d'emploi générées par les marchés publics qui intègrent cette disposition.